



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 36029

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le remboursement des frais de déplacement des demandeurs d'emploi. Certes, il existe des aides au déplacement lorsque l'on est demandeur d'emploi. A l'intérieur du département de domiciliation par exemple le demandeur d'emploi bénéficie du Pass-emploi. De même, lorsqu'il effectue des déplacements hors région, ceux-ci sont remboursés mais seulement au nombre de quatre par an. Malheureusement, dans un contexte où l'on demande aux demandeurs d'emploi d'être mobiles. Ce nombre de remboursement s'avère insuffisant. Aussi, elle l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le dispositif d'aide au déplacement des demandeurs d'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36029

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2004, page 1939

**Question retirée le :** 21 septembre 2004 (Retrait pour cause de question identique)